



Le jeudi 10 décembre 2015 à 20 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. le Maire

Date de la convocation : le 4 décembre 2015 - Nombre de membres en exercice : 28

Présents : M. Patrick DELEBARRE, Maire, Mme Christiane DECANter-CAULLET, M. Bernard JEAN-BAPTISTE, Mme Anne-Catherine DERVILLE, MM. Alain FAUVARQUE, Xavier RUYANT, Adjoint au Maire, Mme Marie-Paule LEPERS, MM. Pierre BOURGOIS, Jean-Max LEFEBVRE, Claude LAMARCO, Xavier BASSELET, Stéphane DELANNOY, Didier DUPE, Mmes Karine BOPPE, Nathalie HERBAUX, MM. Eric DESREUMAUX, Riquier WILLOQUET, Mmes Dong NGUYEN-RODRIGUEZ, Aurélie VERNIER

Absents excusés (ayant donné pouvoir): Mme Colette GRASER (à M. Didier DUPE), Mme Marie-France TAILLEFER (à M. Pierre BOURGOIS), Mme Martine FOULON (à Mme Nathalie HERBAUX), M. Dominique SERGENT (à M. Xavier BASSELET)

Absents excusés : M. Pierre ZIMMERMANN, Mmes Pierrette MAILLARD, Danièle PETIT

Absents : M. Alexandre MEZIERE, Mme Karine VIENNE épouse DUTOIT

N°15-6-18

Cimetière

Tarifs des concessions

Rapport de M. Patrick DELEBARRE,
Maire,

Il vous est proposé de substituer au tarif des concessions et droits divers, les prix indiqués au tableau ci-après :

1) **CONCESSIONS (a+b)**

a. **Coût de la location de terrain et première inhumation**

Désignation	Ancien tarif en Euros	Tarif révisé en Euros
Concession quinquennale	197,00	200,00
Concession trentenaire	385,00	390,00
Concession cinquanteenaire	1032,00	1042,00

Enfants de - de 10 ans : Les prix ci-dessus sont à diviser par deux.

b. **Coût des inhumations suivantes**

Désignation	Ancien tarif en Euros	Tarif révisé en Euros
Concession quinquennale	98,00	100,00
Concession trentenaire	192,00	195,00
Concession cinquanteenaire	516,00	521,00

Concessions centenaires existantes (concession nouvelles supprimées depuis le 5 janvier 1959)	656,00	662,00	Envoyé en préfecture le 14/12/2015 Reçu en préfecture le 14/12/2015 Affiché le
Concessions perpétuelles existantes (concession nouvelles supprimées depuis le 25 mai 1974) + Frais d'enregistrement pour superposition dans perpétuelles	840,00 fixé par au moment de la demande par l'hôtel des finances	848,00 fixé par au moment de la demande par l'hôtel des finances	ID : 059-215900903-20151210-15_6_8-DE

Enfants de – de 10 ans : Les prix ci-dessus sont à diviser par deux.

Les concessions ne peuvent être renouvelées que dans les deux années qui suivent la date d'échéance. Au delà, une procédure de reprise administrative sera entamée.

Les conversions de concessions ne peuvent être demandées uniquement par le(s) concessionnaire(s)

3) VACATION : 20€

4) COLUMBARIUM (a+b) :

a. Coût de la location de terrain et première inhumation

Désignation	Ancien tarif en Euros	Tarif révisé en Euros
Case quinzenaire	223,00	226,00
Case trentenaire	511,00	516,00
Case cinquanteenaire	957,00	966,00

Enfants de – de 10 ans : Les prix ci-dessus sont à diviser par deux.

b. Coût des inhumations suivantes

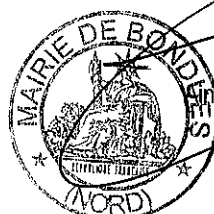
Désignation	Ancien tarif en Euros	Tarif révisé en Euros
Case quinzenaire	/	75,00
Case trentenaire	/	172,00
Case cinquanteenaire	/	322,00

Enfants de – de 10 ans : Les prix ci-dessus sont à diviser par deux.

Les nouveaux tarifs prendront effet à compter du 1^{er} janvier 2016

**Les travaux ne sont plus pris en charge par la mairie depuis le 1^{er} janvier 2012.
Les intéressés sont invités à se rapprocher des Pompes Funèbres et Marbriers.**

Travaux Préparatoires
Conseil d'Administration du 25 novembre 2015
Commission Générale du 1^{er} décembre 2015



Le Conseil
Adhère à la proposition ci-dessus
ainsi fait et délibéré en séance du conseil
Certifié conforme
Le Maire